Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

2 5 SEP. 2020

ID: 056-215601626-20200922-DB20200918-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique Mardi 22 septembre 2020

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) DU MORBIHAN

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Anne-Valérie RODRIGUES, Jean-Guillaume GOURLAIN, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, Claude ORVOINE, Pascaline ALNO, Cédric ORVOEN, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Hélène BOLEIS, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Yolande ALLANIC, Emmanuelle TROCADERO, Sylvain BRITEL, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE

Secrétaire de séance : Patricia QUERO-RUEN

Présents : 32 Pouvoir : 01

Affiché le

2 5 SEP. 2020

ID: 056-215601626-20200922-DB20200918-DE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

n°18

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) DU MORBIHAN

Rapporteur: Marianne POULAIN

La FFRandonnée, en partenariat avec le Conseil Départemental du Morbihan, a le projet de créer un itinéraire de grande randonnée GR de pays Scorff – Blavet – Océan et de mettre à jour l'itinéraire de grande randonnée GR 34 en traversée du territoire de la Ville de Ploemeur.

Par conséquent, la Ville de Ploemeur est sollicitée par le Conseil Départemental du Morbihan pour :

- valider l'inscription du circuit de grande randonnée GR 34 au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) du Morbihan;
- émettre un avis sur le tracé du sentier de randonnée dénommé « GR de pays Scorff Blavet –
 Océan et GR 34 », à l'occasion de la révision du PDIPR du Morbihan, institué selon le Code de l'Environnement et conformément aux dispositions de l'article L.361-1.

Il est précisé les engagements de la Ville à cet égard concernant les chemins ruraux et les voies communales, à savoir :

- maintenir ou à défaut, à rétablir la continuité des itinéraires;
- ne pas aliéner les chemins ruraux définis ci-dessus, à y maintenir la libre circulation pédestre, équestre et cyclotouriste, à conserver leur caractère touristique, environnemental et d'ouverture au public;
- prévoir la création d'itinéraires de substitution de qualité égale et en accord avec le Conseil départemental du Morbihan, en cas de modifications du tracé consécutives à toute opération foncière ou de remembrement;
- passer une ou plusieurs convention(s) de passage entre le Conseil départemental du Morbihan,
 le Propriétaire privé, la Commune et éventuellement l'Intercommunalité le cas échéant, en cas
 de passage inévitable sur une ou plusieurs parcelle(s) privée(s);
- autoriser un balisage et une signalétique en conformité avec les instances fédératrices et/ou structures compétentes;
- ne pas « imperméabiliser » (revêtement type goudron) les sentiers inscrits au PDIPR et à conserver leur caractère naturel;
- entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus ainsi que les passages conventionnés avec les propriétaires privés afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public (entretien du cheminement et des équipements, balisage, etc.).

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

2 5 SEP. 2020

ID: 056-215601626-20200922-DB20200918-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le dossier d'information transmis par la FFRandonnée ;

Vu l'avis de la commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du mercredi 9 septembre 2020 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADHERE au PDIPR du Morbihan;
- ➤ APPROUVE le tracé du sentier de randonnée tel qu'il figure sur les plans IGN au 1/25.000ème annexés à la présente délibération, et la désignation des chemins ruraux et voies communales correspondants, mentionnés précisément sur les états et extraits cadastraux ci-joints;
- DONNE un avis favorable sur le tracé du sentier de randonnée dénommé « GR de pays Scorff
 Blavet Océan »;
- S'ENGAGE à respecter les conditions nécessaires, précédemment décrites, à cette mise en œuvre;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette démarche, y compris les conventions d'autorisation de balisage, d'usage des voies et propriétés publiques.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 1 ABSTENTION (Loīc TONNERRE)

Orbinan)

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,

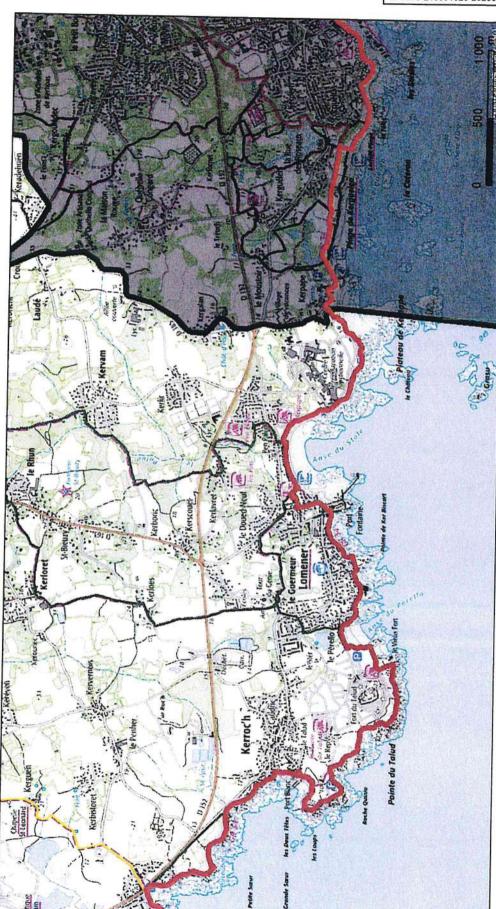
Maire

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le **2 5 SEP. 2020**ID : 056-215601626-20200922-DB20200918-DE







Commentaires:

GR34-PLOEMEUR-SCAN25

Echelle: 1/25000 ème Planche 2

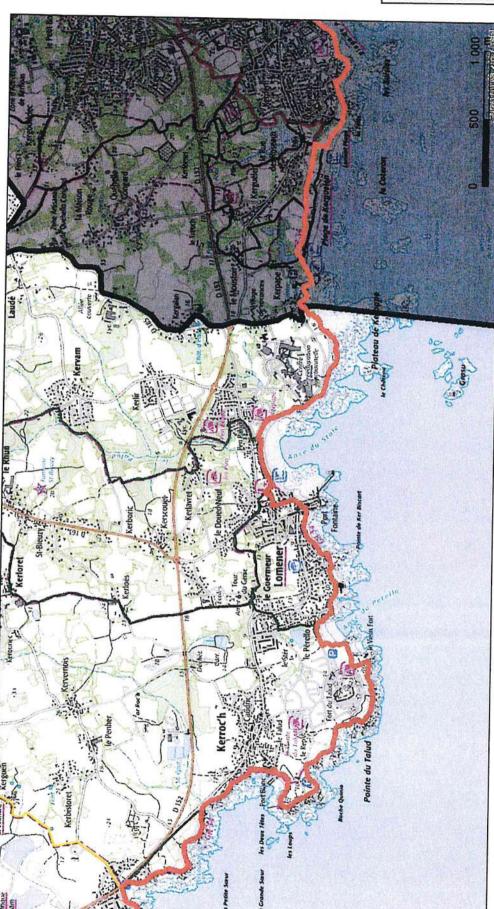
Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le **2 5 SEP. 2020** ID : 056-215601626-20200922-DB20200918-DE





56-PLOEMEUR-GR® de Pays SCORFF-BLAVET-OCEAN



GRSBO-PLOEMEUR-SCAN25 Commentaires:

Echelle: 1/25000 ème Planche 2

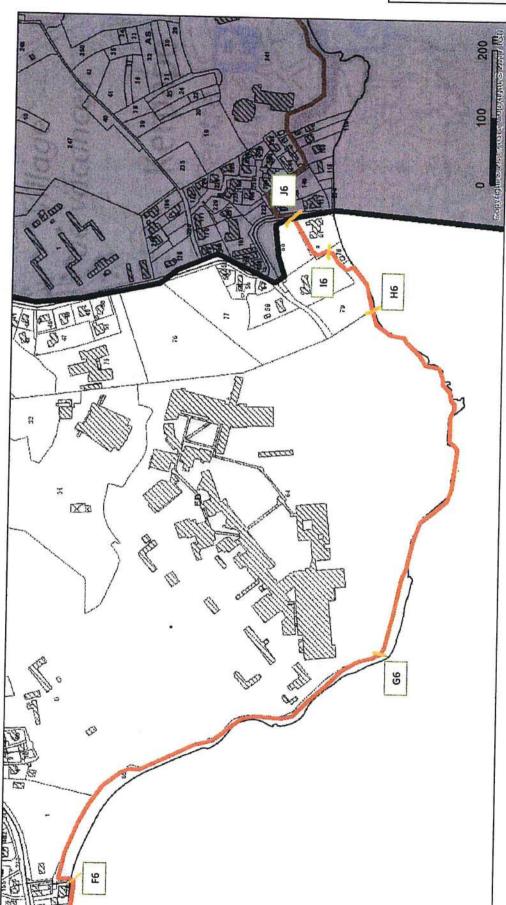
Reçu en préfecture le 24/09/2020 Affiché le 2 5 SEP. 2020

ID: 056-215601626-20200922-DB20200918-DE





56 - PLOEMEUR - GR® 34 - GR® de Pays SCORFF-BLAVET-OCEAN



Commentaires:

SCAN5: Parcellaire 8 Echelle 1/5000 ème

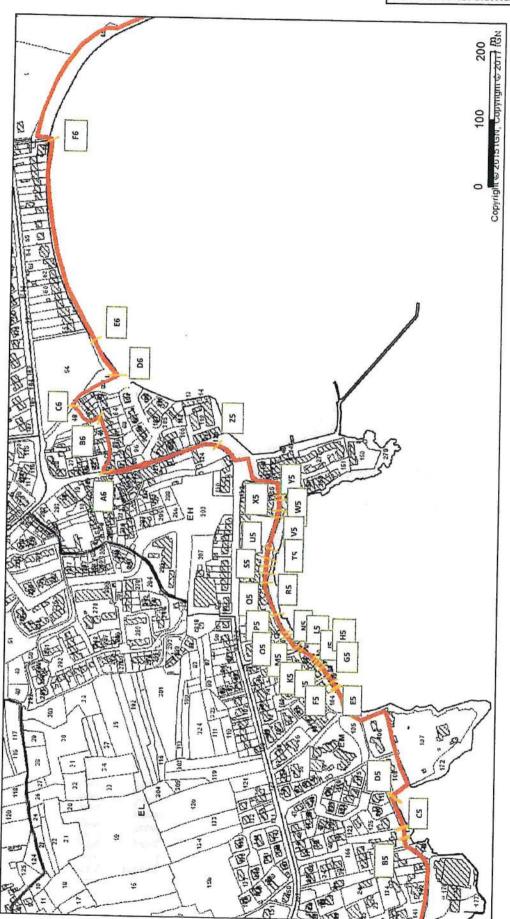
Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

Affiché le **2 5 SEP. 2020**ID: 056-215601626-20200922-DB20200918-DE



56 - PLOEMEUR - GR® 34 - GR® de Pays SCORFF-BLAVET-OCEAN



Commentaires:

SCAN5: Parcellaire 7 Echelle 1/5000 ème

Envoyé en préfecture le 24/09/2020 Reçu en préfecture le 24/09/2020 Affiché le **2 5 SEP. 2020** ID : 056-215601626-20200922-DB20200918-DE 200 100 04 SCAN5: Parcellaire 6 Echelle 1/5000 ème Commentaires: 124 ž Ž 5 2 EN Ad

FFRendonnée & IGN

56 - PLOEMEUR - GR® 34 - GR® de Pays SCORFF-BLAVET-OCEAN

364



56-PLOEMEUR-GR® de Pays SCORFF-BLAVET-OCEA



Commentaires:

GRSBO-PLOEMEUR-SCAN25



56-PLOEMEUR-GR® 34



Commentaires :

GR34-PLOEMEUR-SCAN25

Echelle 1/25000 ème - Planche 1

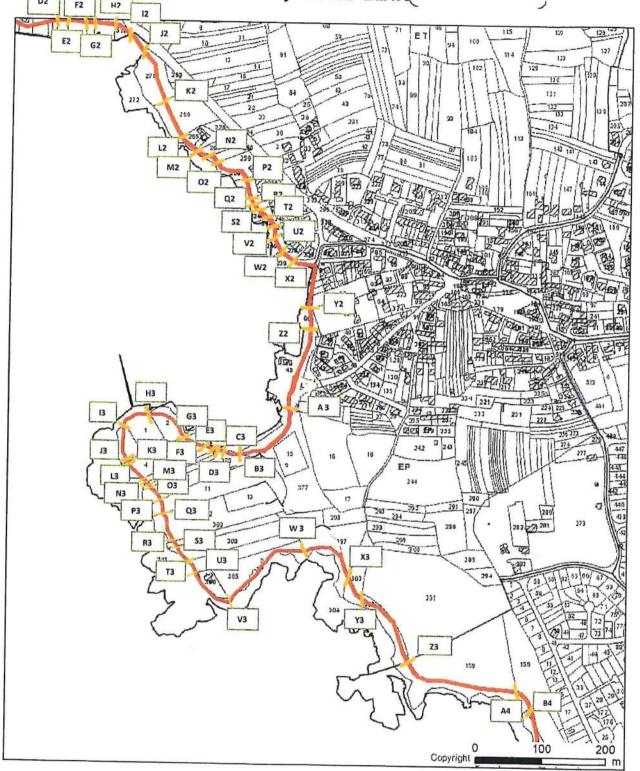
Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le 2 5 SEP. 2020

ID: 056-215601626-20200922-DB20200918-DE

56-BLOEMEUR- GR® 34 - GR® de Pays SCORF-BLAVE



Commentaires :

SCAN5: Parcellaire 5

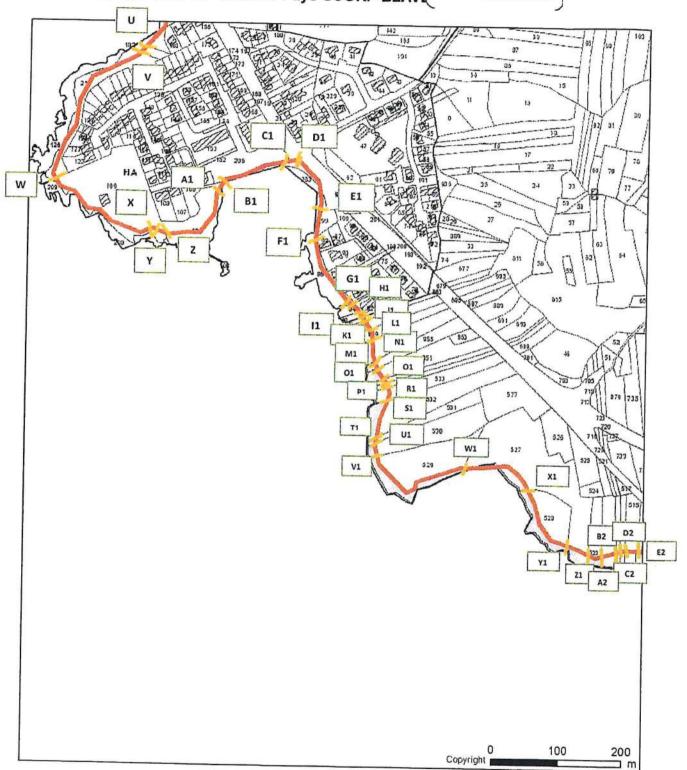
Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le 2 5 SEP. 2020

ID: 056-215601626-20200922-DB20200918-DE

56-PLOEMEUR- GR® 34 - GR® de Pays SCORF-BLAVE



Commentaires :

SCAN5: Parcellaire 4

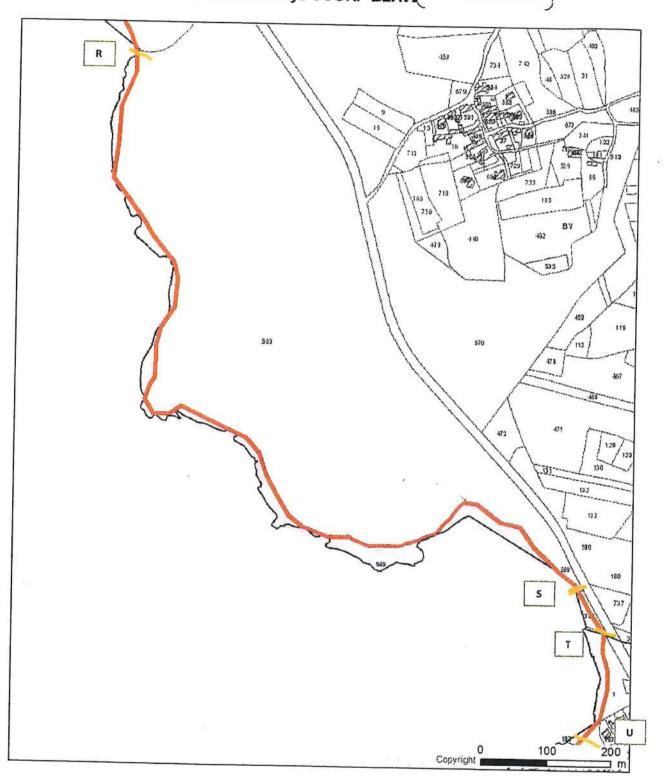
Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le 2 5 SEP. 2020

ID: 056-215601626-20200922-DB20200918-DE

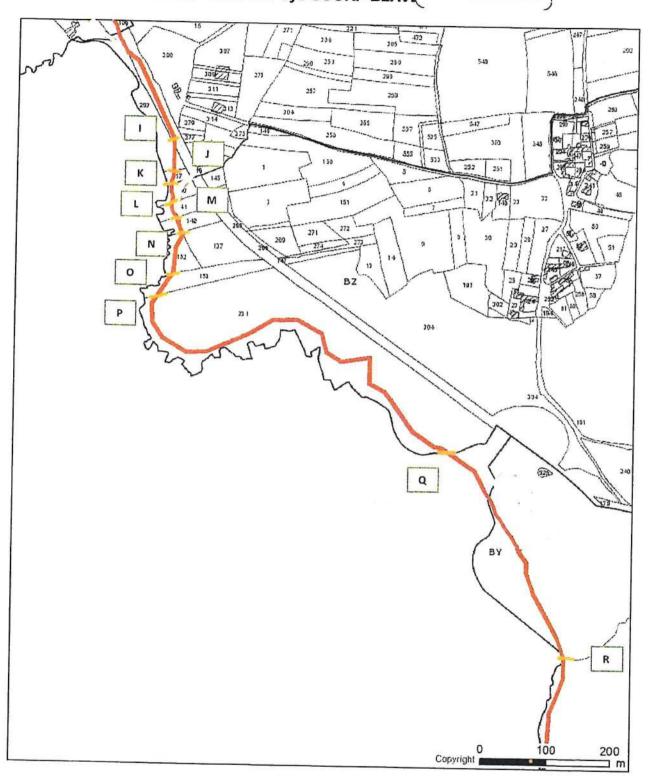
56-PLOEMEUR- GR® 34 - GR® de Pays SCORF-BLAVE



Commentaires :

SCAN5: Parcellaire 3

56-PLOEMEUR- GR® 34 - GR® de Pays SCORF-BLAVE

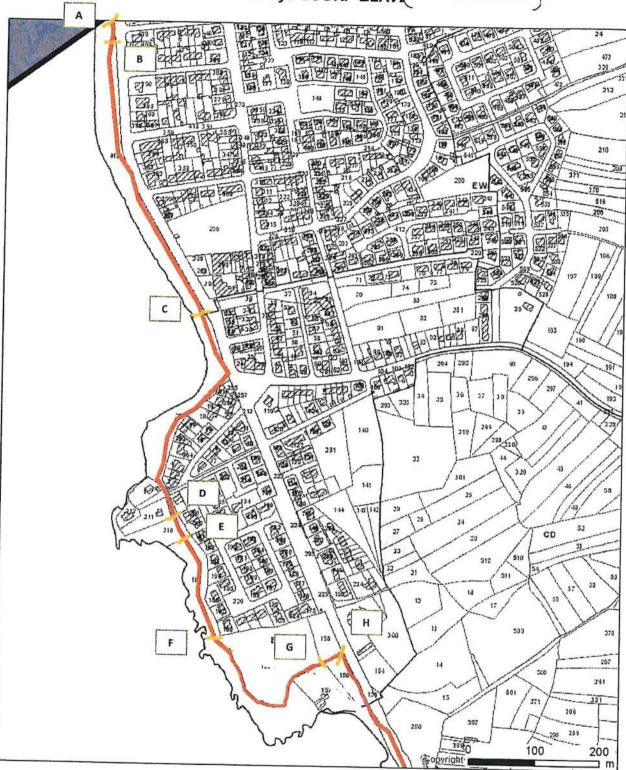


Commentaires :

SCAN5 : Parcellaire 2



56-PLOEMEUR- GR® 34 - GR® de Pays SCORF-BLAVE



Commentaires:

SCAN5 : Parcellaire 1